



ASSOCIATION DES PEUPLES AUTOCHTONES DES PAYS DE L'IMPÉRATRICE
(Mayama-Kindamba-Vioza-Kimba)
Siège social: 27 bis, Rue Bazozi-Quartier M'Poko la gare
Brazzaville-République Du Congo
Arrondissement 7^e M'Poko
Récépissé N° 211011/MID/IGAT/DEKISAG du 27 Mai 2011
E-mail: as-peuplesautochtones@hotmail.fr
Tel: (+242) 05 565 82 86
(+242) 04 487 35 22
(+242) 05 876 05 08



URGENCE RURALE

Communiqué final

Réunion pour l'adoption d'une note de position des plateformes et organisations de la société civile sur la sécurisation des droits fonciers coutumiers des communautés locales et des populations autochtones en République du Congo

26 juin 2020
Brazzaville

Il s'est tenu à Brazzaville, le 26 juin 2020 dans la salle de réunion du Ministère de l'économie forestière une réunion d'analyse et de validation de la note de position des organisations de la société civile sur la sécurisation des droits fonciers et coutumiers des communautés locales et populations autochtones, organisée par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) en partenariat avec la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) avec l'appui technique de Fern et sur financement du département du Développement international (en anglais Department for International Development ou DFID) du gouvernement britannique), dans le cadre du Programme FGMC (Gouvernance forestière, Marché et Climat).

La réunion a démarré avec le mot de circonstance de la représentante du secrétariat de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), le mot de bienvenue de l'OCDH et de la RPDH puis la présentation du contexte de la rencontre et des attentes spécifiques des participants.

Cette réunion avait les objectifs suivants :

- Créer une synergie entre les plateformes de la société civile pour promouvoir une meilleure sécurisation des droits fonciers coutumiers des communautés locales et des populations ;
- Effectuer une analyse des insuffisances de la nouvelle législation foncière congolaise ;
- Plaider pour la sécurisation des droits fonciers coutumiers des communautés locales et des populations autochtones ;



ASSOCIATION DES PEUPLES AUTOCHTONES DES PAYS DE L'IMPATI
(Mayama-Kindamba-Vioza-Kimba)
Siège social: 27 bis, Rue Bazozi-Quartier M'banza-PK la gare
Brazzaville-République Du Congo
Arrondissement: 7^e M'banza
Récépissé N° 211011/MID/IGAT/DEKISAG du 27 Mai 2011
E-mail: as-peuplesautochtones@hotmail.fr
Tel: (+242) 05 565 82 86
(+242) 04 487 35 22
(+242) 06 876 05 08



URGENCE RURALE

- Valider la note de position de la société civile sur la prise en compte des droits fonciers et coutumiers des communautés locales et des populations autochtones ;
- Faire le point sur le suivi de la mise en œuvre de la lettre d'intention de CAFI.

Les travaux ont commencé par une série d'exposés, suivis de débats sur les thèmes suivants :

- (i) Contextualisation et présentation de la fiche d'analyse de la loi n° 5- 2011 portant promotion et protection des droits des Populations Autochtones en République du Congo et de la nouvelle législation foncière ;
- (ii) Enjeux de la sécurisation des droits fonciers coutumiers dans la lettre d'intention ;
- (iii) Sécurisation des droits fonciers coutumiers des communautés locales et des populations autochtones dans le cadre de l'élaboration du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) ;
- (iv) Présentation du contenu du projet de note de position conjointe.

A l'issue de fructueux échanges en plénière, des travaux en groupes ont eu lieu aux fins (i) d'approfondir et d'améliorer la note et (ii) de proposer des recommandations sur les mesures à prendre pour l'amélioration du cadre juridique et des politiques sectorielles pour la sécurisation des droits fonciers coutumiers.

Une réflexion a abouti aux propositions suivantes dans le cadre du plaidoyer de la société civile :

- Organiser un atelier de vulgarisation et de présentation de la note de position sur la sécurisation des droits fonciers coutumiers.
- Solliciter des audiences avec les décideurs politiques.
- Mettre en place un groupe de réflexion sur le texte d'application desdits droits.
- Publier un communiqué de presse.

Les recommandations suivantes ont ainsi été formulées :

Aux pouvoirs publics :

- Adoption par le gouvernement d'un texte réglementaire spécifique qui précise les modalités de reconnaissance et sécurisation des droits fonciers coutumiers des Populations Autochtones, conformément aux articles 31 et 32 de la loi 05



ASSOCIATION DES PEUPLES AUTOCHTONES DES PAYS DE L'IMPÉRIAL
 (Mayama-Kindamba-Vioza-Kimba)
 Siège social: 27 bis, Rue Bazozi-Quartier Miam-PK la gare
 Brazzaville-République Du Congo
 Arrondissement 7^e M^{ts}ou
 Récepissé N° 211011/MID/IGAT/DEKISAG
 du 27 Mai 2011
 E-mail: as-peuplesautochtones@hotmail.fr
 Tel: (+242) 06 565 82 86
 (+242) 04 487 35 22
 (+242) 06 876 05 08



URGENCE RURALE

du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des Populations Autochtones en République du Congoⁱ ;

- Mise en place et opérationnalisation d'un mécanisme de recours et de résolution des conflits fonciers qui fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle en vue d'améliorer la performance du processus d'aménagement du territoire et de consolider les acquis de la gouvernance foncièreⁱⁱ ;
- Adoption de la Politique Foncière Nationale qui sera un outil prenant en compte les droits fonciers coutumiers des communautés locales et des populations autochtones et limiterait l'accaparement des terres ;
- Réalisation participative d'une cartographie des terres qu'occupent les communautés locales et les populations autochtones ;
- Prise en compte des droits fonciers coutumiers des communautés locales et des populations autochtones lors de la révision du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ;
- Prise en compte des droits fonciers coutumiers des communautés locales et des populations autochtones lors de l'élaboration des Schémas Départementaux d'Aménagement du Territoire (SDAT) ;
- Prise en compte des droits fonciers coutumiers des communautés locales et des populations autochtones dans le cadre de l'élaboration du Plan National d'Affectation des terres (PNAT) ;
- Participation des communautés locales et des populations autochtones dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PNAT.

A CAFI :

- Soutenir toute initiative des organisations de la société civile visant la mise en œuvre des jalons de la lettre d'intention sur la sécurisation du foncier rural particulièrement les droits fonciers coutumiers des communautés locales et des populations autochtones ;
- Exiger une cartographie des droits fonciers coutumiers des communautés locales et des populations autochtones en vue de leur prise en compte dans le processus d'élaboration du Plan National d'Affectation des terres (PNAT), des Schémas Départementaux d'Aménagement du Territoire (SDAT) et dans la révision du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).



ASSOCIATION DES PEUPLES AUTOCHTONES DES PAYS DE L'IMPERIAL
(Mayama-Kindamba-Vioza-Kimba)
Siège social: 27 bis, Rue Bazolo-Quartier Mouna-PK la gare
Brazzaville-République Du Congo
Arrondissement 7^e M^{ts}ous
Récépissé N° 211011/MID/IGAT/DEKISAG du 27 Mai 2011
E-mail: as-peuplesautochtones@hotmail.fr
Tel: (+242) 05 565 82 86
(+242) 04 487 35 22
(+242) 06 876 05 08



URGENCE RURALE

Aux plateformes et organisations de la société civile :

- Porter le plaidoyer pour la sécurisation du foncier rural particulièrement les droits fonciers coutumiers des communautés locales et des populations autochtones en utilisant les opportunités offertes par les différents processus en cours qui visent à renforcer la gouvernance foncière ;
- Veiller à la prise en compte des droits fonciers coutumiers des communautés locales et des populations autochtones dans le cadre de l'élaboration du Plan National d'Affectation des terres (PNAT), du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), des Schémas Départementaux d'Aménagement du Territoire (SDAT) ;
- Veiller à la participation de la société civile, des communautés locales et des populations autochtones aux processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PNAT.

Fait à Brazzaville, le 26 juin 2020

Par les participants.